Conseil Municipal

Séance du 16 janvier 2025
Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h34, Madame la Maire, présidente de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.
Etaient présent : Chahinaise AZOUZA, Pierre BEGHIN, Brigitte SVITEK, Daniel DERNIAME, Latifa HASNI, Jackie CHERFILS, Rosine GRANDIN, Serge MACUDZINSKI, Michel ROGER, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Céline DERACHE, Caroline BREBANT, Florian CHABOD, Frédéric DO CABO, Emilie DORR, Anne ONUFRYK, Matthieu LOURME.
Excusés avec pouvoir : Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à Chahinaise AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Olivier MASSY donne pouvoir à Brigitte SVITEK, Gérard KOTUSIK donne pouvoir à Marie-Christine FOULET.
Excusés : /
Absents : William MAYEUX

A été désignée comme secrétaire de séance Céline DERACHE qui l'a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 : le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification signalée par Mme BREBANT concernant son intervention lors du départ de Monsieur MACUDZINSKI. Il est écrit « conseil d'école » alors qu'il s'agissait du Conseil Municipal.

Introduction de M^me^ la Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour, je souhaite tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. En espérant que cette année nous puissions réaliser de très beaux projets et relever les défis ensemble avec l'esprit de convivialité et de solidarité, qui sont les valeurs de la commune.
Comme vous le savez, nous arrivons à une période marquée par l'actualité et le contexte économique avec un gouvernement qui joue aux chaises musicales et des catastrophes climatiques, notamment à Mayotte, qui actuellement a vécu une tempête qui a détruit l'île. Il s'agit d'un département français, le plus pauvre de France

et les incendies en Californie. Cela ne peut nous laisser indifférents et nous rappelle l'importance de rester solidaires et mobiliser, à notre échelle.
C'est avec cet esprit de solidarité que le 04 janvier a eu lieu la cérémonie des vœux, une très belle cérémonie, une belle passation, de très bons témoignages de solidarité.
Je tiens à remercier tous les agents municipaux pour leur excellent travail, notamment lors de la récente cérémonie des vœux.
Nous espérions remettre la distinction de maire honoraire à Monsieur Serge MACUDZINSKI. Nous avons reçu le courrier du préfet confirmant la nomination de Monsieur Serge MACUDZINSKI au titre de maire honoraire. Nous définirons prochainement l'occasion de lui remettre cette distinction.
Madame Karine GRUBSKI a démissionné et est remplacée par Monsieur Matthieu LOURME, auquel je souhaite la bienvenue.
Je suis heureuse de vous annoncer qu'aucun incident majeur n'a été signalé sur notre commune pendant les fêtes.
Le 08 janvier, nous avons reçu le bus pour l'emploi, plusieurs habitants de notre commune s'y sont rendus. Nous avons organisé une réunion avec les adjoints et le conseiller délégué afin d'optimiser le fonctionnement de la mairie et d'améliorer la communication entre les services.
Je vous invite à participer à la galette des rois des associations demain, ainsi qu'à la conférence "Ça me dit de savoir" le 18 janvier.
Dans vos dossiers d'information vous trouverez une note sur les menus pour le repas des anciens qui aura lieu le 9 février au gymnase.
Vous trouverez dans vos dossiers les informations relatives au repas des anciens, aux coordonnées des élus, aux astreintes et aux représentants dans les différentes commissions et le semestriel du 9 janvier à août 2025.
Voici des informations et ma brève introduction.

Informations

Avis et décisions

- Cabinet de la Maire :
  - Mise à disposition d'un véhicule de service pour les élus

Madame HASNI rappelle que l'utilisation d'un véhicule de service ne doit pas nuire au fonctionnement des services municipaux. Néanmoins, les élus, dans le cadre de leurs fonctions, sont amenés à effectuer de nombreux déplacements pour le compte de la commune. Cette délibération vise à formaliser un système de mise à disposition de véhicules de service pour l'ensemble des élus, assorti d'un dispositif de traçabilité. Ce système permettra aux élus d'assurer leurs missions de représentation sur l'ensemble du département et au-delà.

Madame la Maire précise qu'il s'agit d'une formalité administrative visant à régulariser une pratique déjà existante.

Madame ONUFRYK demande comment cette pratique était gérée jusqu'à présent. Madame le Maire répond que les élus utilisaient déjà les véhicules de service, mais qu'à partir de maintenant, une réservation préalable sera obligatoire. Cette délibération devra être renouvelée chaque année.

Madame BREBANT confirme que, jusqu'à présent, les élus utilisaient le plus souvent leurs véhicules personnels.

Madame la Maire souligne que cette nouvelle procédure vise à encadrer l'utilisation des véhicules de service et à offrir aux élus la possibilité d'utiliser cette ressource.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

- Proposition de mise en place d'une commission santé :

M. BEGHIN : Il est proposé de créer une commission santé. Depuis mon élection à la vice-présidence de l'ACSO, en tant que vice-président délégué à la santé, et suite aux demandes exprimées concernant divers problèmes de santé — notamment la relance des médecins, les mutuelles, le handicap, etc. —, nous souhaitons mettre en place cette commission. Vous êtes invités à y participer si vous êtes intéressés ; il faudra en informer le cabinet du maire. Par ailleurs, un appel à la population sera lancé afin de permettre à d'autres personnes d'intégrer cette commission.

Mme BREBANT : Nous avons déjà une commission de défense de l'hôpital, mais elle ne fonctionne pas. Celle-ci devrait être intégrée à la nouvelle commission santé. Cela permettrait d'aborder la question de l'hôpital dans un cadre plus global, puisque tout est lié. Par ailleurs, il existe également une commission sur le handicap. Il serait pertinent de fusionner ces commissions afin de redynamiser le travail autour de la santé.

M. MACUDZINSKI : Une piste de réflexion pourrait être de collaborer avec la Croix-Rouge et le président départemental pour mettre en place une solution de mobilité. Cela permettrait aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer d'accéder plus facilement à des consultations médicales, entre autres.

Mme la Maire : Une demande a été faite concernant la nécessité de travailler sur notre communication pour attirer de nouveaux médecins. Aujourd'hui, nous devons aller les chercher, les séduire. Nous avons déjà tenté de faire venir un médecin dans la commune, mais il est important de rappeler que nous sommes confrontés à une situation de désert médical.

M. BEGHIN : Dans la mesure où nous mutualisons déjà de nombreuses choses avec l'ACSO, je ne comprends pas pourquoi nous ne pourrions pas également mutualiser ce type d'initiative.

Mme la Maire : cela été abordé au niveau de l'ACSO notamment la mutualisation au niveau des cabinets de santé qui sont dans l'agglomération afin de pouvoir mutualiser et dans quel sens. Aurions-nous la possibilité d'avoir des médecins de ces cabinets de santé qui puisse venir une journée ou deux dans notre commune. Il va falloir y travailler et voir.

Mme BREBANT : Au lieu d'envisager une mutualisation de la santé au niveau de l'ACSO, nous devrions nous tourner vers l'ancienne PSO. Étant donné qu'il y a de nombreuses petites communes, il serait peut-être plus judicieux de mutualiser avec elles, voire directement avec leurs maires. Cependant, je ne suis pas favorable à une mutualisation généralisée. Par exemple, collaborer avec la Croix-Rouge pour les déplacements serait intéressant, mais il ne faut pas se concentrer uniquement sur Creil et Montataire, car je pense que ces villes ont déjà un nombre suffisant de patients. Une mutualisation dans ce sens ne me convient pas.

Mme la Maire : Cette commission doit avant tout être mise en place ; nous verrons ensuite comment elle évoluera.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 21 voix « pour » et une abstention (Mme ONUFRYK) la création de cette commission.

- Proposition d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire pour Mayotte :

Mme la Maire : comme je l'ai dit dans mon introduction, nous parlons d'un département français, le plus pauvre de France. Il a besoin d'aide. Moi, j'y suis très sensible car beaucoup de collègues viennent de cette ile. Par le biais du Secours Populaire Français le versement d'une subvention de 500€ est proposé.

Mme BREBANT : pas de problème pour la subvention sachant que Mayotte étant français, ne serait-il pas possible d'augmenter la subvention ? 500€ c'est peu, au vu des dégâts.

Mme DORR : je tenais à souligner cette initiative et je tiens également à préciser que sur Saint-Maximin, nous avons au moins une famille qui vient de cette île.

Mme SVITEK : avant de connaître le montant j'avais pensé à 1000€.

M. BEGHIN : j'approuve également ce montant.

M. MACUDZINSKI : Je pense que cette solidarité est essentielle et qu'il faudrait associer la population à cette démarche. Le Secours Populaire Français (SPF) pourrait également organiser une collecte pour que les habitants se sentent concernés. Beaucoup ne réalisent pas ce que représente une rentrée scolaire sans fournitures, et quand on connaît le salaire moyen à Mayotte, qui est d'environ 200 €, c'est scandaleux de voir une telle situation. Il est important que la population prenne conscience de cette réalité.

Mme HASNI : Je suis tout à fait d'accord. Une aide de 1 000 € serait appropriée. Cependant, en plus de cette proposition, je suggère que le Conseil Municipal adresse un courrier de soutien au département de Mayotte, exprimant à la fois notre solidarité et notre indignation face à la situation. C'est d'autant plus nécessaire quand on prend en compte les alertes répétées concernant l'arrivée d'une catastrophe et les nombreux autres problèmes, notamment l'accès à l'eau.

Mme BREBANT : Je suis également d'accord. La solidarité et l'entraide devraient commencer dès le plus jeune âge. On pourrait inclure les enfants dans cet élan de générosité, par exemple en sollicitant les écoles pour qu'un élève apporte un stylo, un cahier, etc., afin de permettre aux enfants de Mayotte de retourner à l'école. La Croix-Rouge est sans doute déjà mobilisée sur place, mais il serait peut-être pertinent de collaborer également avec l'UNICEF.

Mme la Maire : Une rencontre a été demandée avec le SPF pour organiser et mettre en œuvre cette mobilisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 1 000 € ainsi que le lancement d'un appel à la population pour participer à cet élan de solidarité.

❖ Administration générale :

- Mise à disposition de l'ACSO des parcelles pour la mise aux normes de l'aire Django Reinhart :

Mme la Maire : Une convention avec l'ACSO est proposée concernant la mise à disposition de parcelles pour la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage. Cela inclut la mise à disposition d'un terrain échangé avec l'entreprise LECIEUX. Il s'agit principalement de répondre aux exigences de mise aux normes de cette aire d'accueil. L'ACSO demande l'autorisation de signature de cette convention, qui inclut l'agrandissement de la parcelle concernée ainsi que la prise du relais après l'échange de terrains avec LECIEUX. Le Conseil Municipal est invité à valider cette convention.

M. MACUDZINSKI : Petite précision : il s'agit bien d'un agrandissement avec une parcelle supplémentaire, mais cela n'entraînera pas d'accueil supplémentaire. Cet agrandissement est uniquement destiné à répondre aux normes imposées. La Préfecture a sommé l'ACSO de procéder à cette mise aux normes sous peine de fermeture de l'aire d'accueil.

Mme ONUFRYK : Je souhaiterais obtenir une précision sur la compétence de l'ACSO dans ce dossier.

M. MACUDZINSKI : C'est effectivement une compétence de l'ACSO. Cela signifie une compétence en moins pour notre commune. C'est la loi qui impose cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention et autorise Mme la Maire à la signer.

- Modification de l'adresse du siège social du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) :

Mme la Maire : il s'agit simplement d'une question de changement d'adresse du siège.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification.

- Nouvelle convention avec le SMOTHD pour la vidéoprotection : proposition de convention pour la mise à disposition et l'entretien de la vidéo surveillance au niveau communale

M. MACUDZINSKI : Pour rappel, nous sommes affiliés au Syndicat Mixte Départemental.

Mme BREBANT : Je tiens à préciser que la vidéosurveillance ne garantit pas l'absence de vols ou d'incivilités. Cependant, il est important de rappeler à la population que ces caméras sont opérationnelles et qu'elles ne sont pas là pour faire de la figuration.

Mme ONUFRYK : Je suis un peu perdue car il me semble qu'on avait déjà évoqué la vidéosurveillance il y a quelques mois. Je voudrais savoir si cela a un impact sur notre budget actuel ?

Mme la Maire : C'est gratuit pour nous. Le syndicat prend en charge la maintenance et l'entretien des équipements de vidéosurveillance, y compris les données.

M. LOURME : Qui décide de la qualité des caméras de surveillance et si on doit en installer de nouvelles ?

Mme la Maire : C'est nous qui décidons. Nous avions déjà voté pour remplacer les anciennes caméras et nous prévoyons d'en ajouter d'autres en 2025.

M. MACUDZINSKI : Le SMOTHD nous propose une aide pour la maintenance de nos équipements, sans coût supplémentaire pour nous. C'est une offre difficile à refuser.

M. LOURME : Je souhaite ajouter que nous avons été victimes de plusieurs vols, notamment de vélos, près de l'école. Je suis donc favorable à l'installation de caméras supplémentaires. Je vais d'ailleurs déposer une plainte.

M. CHERFILS : Lors de la dernière réunion, il a été mentionné que nous pourrions bénéficier d'une surveillance 24h/24 et d'un contact direct avec la gendarmerie en cas d'incident.

Mme ONUFRYK : Je sollicite des explications concernant l'article 8 des statuts du SMOTHD.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 21 voix « pour » et une abstention (Mme ONUFRYK), la nouvelle convention.

- Proposition de la commission des jardins :

M. CHERFILS : nous nous réunissons deux fois par Jean par la commission des jardins celle-ci s'est réunie au mois de juin lors du dernier compte rendu j'ai demandé à être remplacée Madame GRUBSKI avait pris le relais des questions été abordée concernant la gestion de l'eau les questions encore en suspens ne serait-ce que sur la répartition de l'eau à parcelle et l'entretien des jardins.

Mme la Maire : Des propositions ont été faites notamment parce qu'il y avait des jardins qui n'avaient pas été entretenus. Ceux-ci ont été réattribués et pourraient bénéficier de la gratuité à titre exceptionnel l'année la remise des clés

Mme BREBANT : concernant la gestion de l'eau, nous savons que dans les jardins il y a des cubes remplissage si c'est bien géré nous n'avons pas besoin d'aller chercher de l'eau potable, pourquoi prendre l'eau potable. Il faut faire attention

M. CHERFILS : les robinets sont ouverts de mai à octobre nous faisons très attention à l'eau.
Mme la Maire : je reprécise que la gratuité est bien à titre exceptionnel et uniquement la première année.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de gratuité pour la première année concernant les jardins qui sont réattribués qui étaient en friche.

M. MACUDZINSKI : je souhaiterais attirer l'attention sur le fait que la commune est devenue propriétaire de 5000 m² de terrain destiné à faire les jardins. Le jardinier commence à travailler en février : il faut accélérer la procédure.

M. BEGHIN : étant donné que Jacky a été remplacé et que Madame GRUBSKI a démissionné, qui sera le référent ?

Mme la Maire : dans la commission jardins nous avons quatre élus : Monsieur MACUDZINSKI, Monsieur CHERFILS, Monsieur ROGER, Monsieur KOTUSIK ainsi que M. POINTEAU, côté services.

Ressources Humaines :

- Participation de l'employeur à la prévoyance

Mme HASNI : La présente délibération propose les montants pour la mise en application obligatoire de la participation de l'employeur à la prévoyance des agents publics, conformément à la réglementation en vigueur à compter du 1er janvier 2025. Jusqu'à cette date, cette participation n'était pas obligatoire, contrairement au secteur privé.
La prévoyance permet de garantir le maintien du traitement des agents en cas d'absence pour raisons de santé grâce à une couverture complémentaire. Elle prévoit également, sous certaines conditions, le versement d'une rente en cas d'invalidité totale ou définitive. Cette mesure est essentielle dans le contexte de l'allongement des carrières et en raison des spécificités des métiers de la fonction publique territoriale, notamment ceux exposés à des risques professionnels. Cela concerne des domaines variés, comme les métiers techniques ou ceux liés à la petite enfance, où les agents sont particulièrement exposés.
À compter du 1er janvier 2025, une participation minimale de 7 € par mois sera obligatoire pour les employeurs publics. Afin de favoriser l'adhésion des agents à ces contrats de prévoyance, nous proposons au Conseil Municipal une participation supérieure. Contrairement au secteur privé, où l'employeur souscrit directement un contrat collectif, le secteur public fonctionne par le biais de contrats labellisés. Chaque agent est libre de choisir son organisme parmi une liste agréée.
Nous proposons une participation progressive en fonction des catégories :

- ⇨ 35 € par mois pour les agents de catégorie C,
- ⇨ 30 € par mois pour les agents de catégorie B,
- ⇨ 20 € par mois pour les agents de catégorie A.

Mme BREBANT : Dans le secteur privé, l'entreprise souscrit directement une mutuelle pour ses salariés. Dans le cas de la collectivité, chaque agent choisit-il son organisme ?

Mme HASNI : Ce n'est pas une mutuelle, mais une prévoyance. La mutuelle concerne la complémentaire santé, tandis que la prévoyance assure le maintien de salaire.

Mme BREBANT : Les agents sélectionnent donc leur propre prévoyance labellisée ?

Mme HASNI : Oui, chaque agent peut choisir parmi une liste d'organismes labellisés. Il existe environ 80 organismes proposant des contrats adaptés au secteur public, tels que la MNT ou la Mutuelle Générale de Prévoyance. Les services municipaux accompagneront les agents dans leurs démarches si nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la participation proposée pour la prévoyance.

- Plan de formation :

Mme HASNI : Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le plan de formation du personnel pour l'année 2025. Ce plan, déjà validé par le comité technique, vise à développer

les compétences des agents de manière ciblée, service par service et thématique par thématique.
Deux objectifs stratégiques ont été identifiés pour enrichir ce plan :

1. Renforcement des savoirs fondamentaux :
   Il s'agit de garantir que tous les agents maîtrisent les compétences essentielles, telles que lire, écrire et compter, ainsi que l'utilisation des outils numériques. Cette dernière compétence devient cruciale avec le développement des nouvelles technologies.
2. Accompagnement des transitions professionnelles :
   Certains métiers, comme celui d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), sont susceptibles d'évoluer ou d'être menacés. Le plan vise à anticiper ces changements et à accompagner les agents concernés vers de nouveaux métiers ou de nouvelles fonctions.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce plan de formation, qui fixe les orientations stratégiques pour l'année 2025.

Mme BREBANT : Pourrait-on disposer, en fin d'année, d'un bilan exprimé en pourcentage concernant les agents qui suivent réellement les formations ?

Mme HASNI : Ces données figurent dans le Rapport Social Unique, qui constitue une sorte de bilan social regroupant les principales informations relatives au personnel, notamment sur la formation. Ce rapport avait été présenté lors d'un précédent conseil municipal, incluant des ratios, des catégories, etc. Il convient de préciser que l'année 2024 a été particulièrement compliquée pour les services, confrontés à une charge de travail importante et à un manque d'effectifs.

Mme BREBANT : Sait-on si ce sont les agents eux-mêmes qui demandent à suivre des formations, ou si ces demandes émanent des responsables de service ?

M. MACUDZINSKI : En principe, c'est à la commune d'identifier ses besoins en matière de formation, en fonction des évolutions et des nouveaux enjeux. Toutefois, les agents peuvent également exprimer leurs souhaits, soit par le biais de leurs responsables, soit de leur propre initiative.

Mme la Maire : J'ajouterais que la commune a, en effet, une obligation de formation.

Mme BREBANT : C'est bien pour cela que je posais la question : est-ce une démarche initiée par eux ou par nous ?

M. MACUDZINSKI : Nous faisons face à deux principaux problèmes : d'une part, certains organismes de formation rencontrent des difficultés et ne parviennent pas à assurer leurs engagements, ce qui entraîne des annulations. D'autre part, la distance pose problème, car certains agents ne peuvent pas se déplacer facilement.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le plan de formation 2025.

Finances :

- Décision Modificative n°2 :

M. CHABOD : il y a 3 points à voir ce soir. Le premier, le plus important est la décision modificative n°2, qui concerne le budget primitif 2024. Il y a des modifications qui sont à faire, c'est-à-dire qu'il manque des crédits sur deux lignes : la ligne des intérêts d'emprunts à hauteur de 5000€ et la ligne de remboursement de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 3000€. Ce que nous proposons c'est d'utiliser la somme qui reste sur la ligne des salaires, qui n'a pas été utilisé en totalité : comme les services étaient en sous-effectif, cela nous a permis de faire des économies. Cela nécessite une manipulation pour retrouver un équilibre budgétaire.

M. ROGER : quels intérêts ?

Mme la Maire : il s'agit d'intérêts au niveau des prêts (à taux variable) qui ont été mal calculés. Nous avions prévu moins que ce qu'il fallait.

Mme HASNI : je voulais juste indiquer en prolongement que le fait que la commune ait pu rendre 8000 € sur les crédits du personnel montre que les mesures que nous avions arrêtées dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 d'optimisation des dépenses de personnel ont été suivies d'effet et il faut remercier les services d'avoir contribué à tous les niveaux à l'optimisation des dépenses. Le fait que la commune ait pu rendre les 8000€ montre l'optimisation des dépenses.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2.

- Subvention exceptionnelle pour le lycée Rothschild :

M. CHABOD : C'est une demande du lycée professionnel de Saint-Maximin de participation de la commune pour assumer le prix d'un des transports des deux cars utilisés pour assister à la représentation de « l'orchestre en sursis » qui a eu lieu dans le cadre du festival Sud Oise sur Scène. Le bureau municipal avait donné son accord pour le financement d'un car sur les 2

Mme ONUFRYK : quel est le montant de la subvention ?

M. CHABOD : ce montant serait entre 400 et 500 €.

M. MACUDZINSKI : je rappelle que les élèves se sont déplacés pour assister à un spectacle portant sur la vie dans les camps de concentration, en lien avec le devoir de mémoire et l'histoire.

Mme ONUFRYK : je m'interroge sur le trajet effectué par les élèves : du lycée à Saint-Maximin, cela pourrait être une bonne pratique pour les 30 minutes d'exercice physique par jour.

M. CHABOD : je suggère que, pour les prochaines années, un déplacement pédestre puisse être envisagé.

Mme la Maire : j'indique que cela pourrait être mis en place, tout en considérant l'utilisation des bus de l'ACSO.

M. CHABOD : je précise que le principe de prise en charge d'un bus avait déjà été acté en bureau municipal et qu'il s'agit désormais de formaliser la décision.

M. MACUDZINSKI : je tiens à souligner les bonnes relations entre la commune et le lycée, en rappelant que les échanges fonctionnent dans les deux sens.

M. DERNIAME : une gratuité pourrait être accordée sur l'ensemble du réseau de l'ACSO.

Mme ONUFRYK : je trouve pertinent d'encourager le déplacement pédestre et souligne l'intérêt d'une activité physique quotidienne.

Mme BREBANT : je souligne que le coût du transport était élevé, notamment en raison du fait que le spectacle avait lieu en soirée. Je m'interroge sur le statut des élèves concernés (internes ou externes).

Mme la Maire : je confirme que les deux catégories d'élèves étaient présentes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention au lycée Rothschild.

- Subvention exceptionnelle pour le collège des Bourgognes

M. CHABOD expose la demande d'une enseignante du collège des Bourgognes pour une subvention exceptionnelle afin d'organiser un voyage à Séville. Il manque 2 575 € pour boucler le budget. Il rappelle qu'en 2024, la commune a déjà versé deux subventions de 300 € et que 20 % du coût du voyage est pris en charge pour les élèves de Saint-Maximin, sans conditions de ressources. Il soulève donc la question d'une nouvelle participation.

Mme BREBANT : je m'oppose à cette demande, sachant que la ville finance déjà largement les voyages scolaires. Je rappelle que d'autres subventions existent et estime qu'en cas de difficulté budgétaire, le voyage pourrait être revu à la baisse.

Mme ONUFRYK : je m'interroge sur le nombre d'élèves concernés.

Mme la Maire : il s'agit d'environ 200 à 250 élèves, dont une partie vient de Chantilly. Je précise que la demande émane d'une enseignante pour son projet de classe mais que les élèves de Saint-Maximin bénéficient déjà d'une aide de 20 %. J'insiste sur l'importance de ces voyages pour ouvrir les collégiens à d'autres cultures.

M. BEGHIN : je précise que les destinations (Allemagne, Angleterre, Espagne) correspondent aux langues étudiées au collège. Je rappelle que le collège mène des actions pour réduire le coût du voyage, comme sa participation aux animations locales.

Mme BREBANT : je reconnaîs l'intérêt du projet, mais j'insiste sur la nécessité de faire des choix budgétaires, et je souligne que le budget communal n'est pas extensible.

Mme SVITEK : rappelle que toute subvention supplémentaire permettrait de réduire le coût restant à la charge des familles et donc d'alléger la participation de 20 % du montant restant.

Mme BREBANT : je clarifie mon propos : je pensais que la demande portait sur 2 500 €, mais je comprends que la subvention demandée est de 300 €.

Mme ONUFRYK : Je m'inquiète d'un effet domino, je me demande si d'autres voyages feront l'objet de demandes similaires.

Mme SVITEK précise que cette subvention concerne l'ensemble des voyages.

M. DERNIAME rectifie en précisant que seul le voyage à Séville est concerné.

Mme ONUFRYK : j'estime qu'il pourrait être opportun de regrouper les demandes afin d'assurer une équité entre les différents projets scolaires.

M. MACUDZINSKI : je me prononce en faveur de l'aide, en soulignant la forte implication récente des collégiens dans la vie de la commune. Je vois cette subvention comme un encouragement à maintenir leur participation aux événements municipaux.

Mme DERACHE : je rappelle que le voyage a été reporté à mars pour en réduire le coût et j'estime que des actions supplémentaires pourraient encore être menées pour alléger les frais restants.

Mme ONUFRYK : je propose de préciser que cette subvention ne constitue pas un acquis pour les prochains voyages.

M. DO CABO : je témoigne de la forte mobilisation des professeurs et des familles pour réduire les coûts. Je souligne également le contexte économique difficile et la nécessité de prendre en compte ces circonstances exceptionnelles.

M. DERNIAME : je soutiens cette position, mais j'insiste sur le caractère exceptionnel de cette subvention.

Mme BREBANT : est-ce que d'autres communes ont été sollicitées ?

Mme la Maire : des subventions ont été accordées en début d'année :

- ⇨ 500 € par Chantilly,
- ⇨ 300 € par Saint-Maximin,
- ⇨ 150 € par Vineuil-Saint-Firmin.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 300 €.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Point sur les travaux :

M. CHERFILS :
Éclairage public – Zone commerciale et artisanale

- Des problèmes d'éclairage insuffisant avaient été signalés dans la zone commerciale et artisanale, créant des zones sombres. L'entreprise en charge a effectué les travaux nécessaires, et la situation est désormais réglée. Les travaux d'amélioration de l'éclairage public se poursuivent.

Enfouissement des réseaux et éclairage public – Quartier du Jeu d'Arc

- Les travaux d'enfouissement des réseaux télécom et électriques, ainsi que de modernisation de l'éclairage public, sont en cours dans le quartier du Jeu d'Arc.
- Les interventions ont déjà été réalisées rue de l'Abbé Jules Martin, rue du Jeu d'Arc et en partie rue Georges Brassens. Il est prévu de poursuivre ces aménagements jusqu'au projet du Marronnier.

Carrefours à feux tricolores – Hameau des Haies et cimetière

- Hameau des Haies : après deux ans d'attente, le problème des feux tricolores a été résolu.
- Carrefour du cimetière : l'armoire électrique a été installée, il ne reste plus qu'à changer les câblages et les feux tricolores.

Carrefour de la pharmacie et de la mairie :

- La mise en place de feux tricolores étant trop coûteuse, il est décidé d'installer des stops pour réguler la circulation.

Mme la Maire : je m'interroge sur la programmation des feux au niveau du cimetière, qui pose problème aux heures de pointe et à la sortie des écoles.

M. CHERFILS : cette programmation est prévue pour fin mars.

Mme ONUFRYK : s'enquiert du feu tricolore de la pharmacie.

M. CHERFILS : je précise que, dans un premier temps, un tracé au sol et un panneau stop seront mis en place dans les trois sens pour ralentir la circulation.

Mme BREBANT : je m'inquiète du danger que pourrait représenter cette mesure, craignant un manque de clarté sur la priorité.

M. CHERFILS : je rappelle que le code de la route s'applique : priorité à droite.

Mme BREBANT : je suggère de placer un stop uniquement rue Pierre Bruiet, la plus fréquentée.

Mme SVITEK : l'objectif est de casser la vitesse rue Jean Jaurès aussi.

- Mise en place de la collecte des biodéchets

M. CHERFILS : Depuis la fin d'année, la collecte des biodéchets a été mise en place, avec le remplacement des bacs il y a environ trois semaines. L'ACSO a confirmé que Saint-Maximin est un bon élève en matière de tri des déchets.
Seul le papier essuie-tout (type sopalin) non contaminé par des produits chimiques peut être jeté dans le bac à biodéchets.
Certains points d'apport volontaire sont mal positionnés ; trois nouveaux points seront ajoutés début février.
Une étude est envisagée pour l'installation d'un composteur géant sur la parcelle des Chariots (5 000 m² de jardins acquis par la commune).

Mme BREBANT : il me semble que les biodéchets seront transformés en compost.

M. CHERFILS : je précise qu'ils seront utilisés pour produire du biogaz, car ils contiennent notamment des déchets carnés, inadaptés à la fabrication de compost.

Mme SVITEK : je m'interroge sur le restaurant en haut de Saint-Maximin, dont le bac semble souvent plein.

M. CHERFILS : le restaurant devra être équipé d'un matériel adapté. L'absence de point de collecte dans le quartier du Jeu d'Arc, très peuplé, contribue à saturer ce bac.

M. DERNIAME : comment obtenir un seau à biodéchets ?

M. CHERFILS : rappelle que trois distributions ont déjà eu lieu (Square Henri Barbusse, Square Mandela) et que des seaux restent disponibles en mairie pour ceux qui ne les ont pas encore récupérés.

- Réfection du parking Édith Piaf

M. CHERFILS : je propose de profiter des travaux en cours dans le quartier du Jeu d'Arc pour aménager un parking sur le terre-plein du Square Édith Piaf.
Ce projet permettra la création de 11 places de stationnement, dont 2 PMR.
Les travaux seront réalisés par l'entreprise INEO, pour un montant de 19 859,92 € TTC.

Mme la Maire : je rappelle que cette dépense est budgétisée et qu'il est préférable de réaliser les travaux maintenant, tant que l'entreprise est présente sur le chantier, pour éviter un coût supplémentaire en cas d'intervention ultérieure.

Mme BREBANT : je demande confirmation que cette dépense est possible dans le budget.

Mme la Maire : je confirme que cela fait partie du projet initial.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation des travaux.

- Problème des travaux rue Laurent Parent

M. MACUDZINSKI : je soulève un problème plus large, en évoquant les retards persistants sur certains chantiers (éclairage, réseaux, équipements), notamment l'absence de branchement des toilettes au mur d'escalade. J'insiste sur l'urgence à régler ces problèmes.

M. CHERFILS : je rappelle que des courriers ont été envoyés.

Mme la Maire : je rappelle que la commune ne prendra pas en charge ces travaux, qui relèvent de la responsabilité du promoteur. Un courrier a été adressé pour organiser une réunion et accélérer la livraison de cette partie du quartier. Je rappelle également que cela dure depuis 2 ans !

M. MACUDZINSKI : je regrette que la situation n'ait pas avancé en deux ans.

M. CHERFILS : je précise que la mairie refuse de payer tant que les travaux ne sont pas correctement réalisés, estimant que des malfaçons persistent.

M. MACUDZINSKI s'interroge sur les moyens de faire avancer le dossier.

M. CHERFILS : malgré les relances répétées, nous n'avons pas reçu de réponse du promoteur.

M. MACUDZINSKI indique pourtant avoir obtenu une réponse du promoteur, qui aurait confirmé qu'il pouvait réaliser les travaux.

Mme la Maire rappelle que cette question ne figure pas à l'ordre du jour, mettant fin à la discussion.

- Refonte du règlement local de publicité (RLP) :

Mme SVITEK : le règlement local de publicité est ancien et doit être mis à jour. Deux sociétés ont été consultées : ALKHOS et ARVAL. ALKHOS est l'option la plus avantageuse, offrant plus de prestations à un coût inférieur. Un diagnostic global sera réalisé. La dernière étude menée avait permis une économie de 200 000 €. Le bureau municipal s'est prononcé en faveur d'ALKHOS et demande au Conseil Municipal de se positionner.

Le Conseil Municipal approuve la refonte du règlement local de publicité, à la majorité par 21 voix « pour » et une abstention de M. LOURME.

- Avis sur le renouvellement de la conduite de gaz – Hameau du Pont de Saint-Leu

M. CHERFILS présente le projet de renouvellement de la conduite principale de gaz au niveau du Pont de Saint-Leu, assurant l'alimentation de la commune.
L'opération sera réalisée par GRT GAZ, qui a signé une convention avec la commune.
La Direction Départementale des Territoires (DDT) sollicite l'avis du Conseil Municipal pour valider ce renouvellement.

Mme ONUFRYK : Ce projet pourrait avoir un impact sur les futures voiries du secteur.

Mme la Maire précise que ces éléments ont été pris en compte et que cela n'aura pas d'incidence sur les travaux prévus.

M. DO CABO : je m'interroge sur le rôle de l'ACSO dans cette décision.

Mme SVITEK : je rappelle que l'ACSO est compétente uniquement pour l'eau et l'assainissement, mais pas pour la voirie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la conduite de gaz.

- **Questions diverses :**

Mme DORR signale des retards récurrents des bus desservant l'école primaire. Elle rappelle également une demande des parents pour l'installation d'une barrière à l'arrêt de bus, afin de sécuriser la zone où les enfants attendent. Elle mentionne aussi un changement fréquent de chauffeurs, ce qui complique la situation.

Mme la Maire indique ne pas avoir été informée de ces problèmes.

M. POINTEAU confirme qu'un signalement a été fait et qu'un contact a été pris avec l'entreprise de transport. Il précise que le nouveau chauffeur rencontre des difficultés, notamment en raison d'un allongement du temps de trajet dû aux feux tricolores.
Concernant la barrière demandée par les parents, il précise que la faisabilité de l'installation sera étudiée.

Mme GRANDIN s'interroge sur l'utilité d'une barrière, rappelant qu'un agent est déjà présent pour réguler la circulation.

Mme DORR précise que cet agent se trouve de l'autre côté de la rue, ce qui ne protège pas directement les enfants à l'arrêt de bus.

Mme la Maire demande si les animateurs pourraient descendre du bus pour encadrer les enfants.

Mme DERACHE estime que les parents doivent également veiller au bon comportement de leurs enfants, soulignant que l'éducation à la sécurité routière leur incombe aussi. Elle ajoute qu'une barrière non scellée ne serait pas efficace.

M. DO CABO revient sur la commission santé, évoquant les difficultés rencontrées par SOS Médecins à Creil. Il alerte sur la nécessité de les soutenir, car leur disparition entraînerait une aggravation des problèmes d'accès aux soins dans le secteur.

Mme la Maire approuve et confirme son soutien à cette initiative.

Mme la Maire clôt la séance et donne la parole au public.

Plusieurs questions :

- ⇨ Une habitante interroge la municipalité sur le choix des emplacements des caméras de surveillance et suggère d'en installer au Tropique et au cimetière.

Mme la Maire prend note de la suggestion et vérifiera s'il existe déjà une caméra sur place.

⇨ Une habitante demande si l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) est assermenté et s'il a le pouvoir de verbaliser.

Mme HASNI précise que l'ASVP n'a pas de pouvoir de police, mais peut tout de même effectuer certaines missions et qu'il est assermenté.

M. POINTEAU rappelle qu'il a été assermenté il y a deux ans, ce qui lui permet notamment de verbaliser en matière de stationnement et de vérifier les assurances des véhicules.

⇨ Une demande est formulée concernant la rue Laurent Parent, où des face-à-face dangereux se produisent, bien qu'elle soit en sens unique.

Mme la Maire explique que la situation fait l'objet de nombreuses demandes, avec certains habitants réclamant un passage à double sens sur une partie et un maintien du sens unique sur une autre. Une pétition est en cours dans le quartier.

⇨ Un habitant du public insiste sur l'urgence d'agir, estimant que la situation risque de provoquer un accident.

⇨ Un habitant questionne la municipalité sur les trois stops envisagés à l'intersection de la rue Jean Jaurès et de la rue Pierre Bruiet, suggérant plutôt d'installer un cédez-le-passage et un stop plutôt que trois stops.

Mme la Maire précise que rien n'est encore décidé et que la proposition sera étudiée.

Mme la Maire ouvre le conseil municipal et clôt la séance à 21h15.